

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Votre Conseiller est un professionnel indépendant immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro **07 006 378** (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr SINEL Olivier pour répondre aux obligations réglementaires de la profession. Elles sont conservées pendant toute la relation d'affaires et pour une durée de 5 ans au terme de la relation commerciale. Toutefois cette durée de 5 ans pouvant être prorogée pour des besoins administratifs ou réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de vos données personnelles ou de vous y opposer en contactant directement le Cabinet Sinel 5 rue du château 92200 Neuilly sur Seine.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Vous pouvez également demander la portabilité des données transmises.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07 006 378 au titre des activités réglementées ci-dessous.

Également adhérent à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous.

- Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>
- L'activité de CIF est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/> pour l'activité Conseiller en Investissements Financiers.

### **Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :**

• **Conseiller en Investissements Financiers (CIF), proposant un conseil non-indépendant<sup>1</sup>** au sens de l'article 325-5 du RGAMF, sous le n° **07 006 378** auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

• **Intermédiaire en assurance** inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b » non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous.

**Le cabinet est amené à appliquer deux niveaux de conseil :**

---

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, le CIF peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

- **Niveau 1 dans le cadre de la commercialisation du contrat AFER** : Dans le cadre ou un prospect ou client souhaite être conseillé uniquement sur un contrat AFER. Le partenaire s'engage alors à vérifier la cohérence et le caractère approprié du produit AFER sélectionné (test de cohérence).
- **Niveau 2 dans les autres cas** : le partenaire délivre un service de recommandation personnalisée. Il explique en quoi, parmi les différents contrats ou différentes options proposées, son offre est la plus adéquate via un test d'adéquation.

• **Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiement (MIOBSP)** non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité et exerçant l'intermédiation en vertu d'un/des mandat(s)délivré(s) par :

- CAFPI, ayant son siège social 28 Route de Corbeil - 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le n° 09 047 385 en tant Courtier en opérations de banque et en Assurance

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. \*

## PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération	Capital détenu en pourcentage
GIE AFER/ ABEILLE ASSURANCES	Cie d'assurance	Partenariat	Commissions	0%
ABEILLE ASSURANCES	Cie d'assurance	Partenariat	Commissions	0%
GENERALI Patrimoine	Cie d'assurance	Partenariat	Commissions	0%
TRAIL Solutions Patrimoine	Société de gestion de private equity	Mandat de commercialisation	Commissions	0%
ERES Gestion	Société de Gestion	Partenariat	Commissions	0%
ALPHEYS	Plateforme de distribution multi produits	Partenariat	Commissions	0%
NORTIA	Plateforme de distribution multi produits	Accord de Commercialisation	Commissions	0%
PRIMONIAL	Plateforme de distribution multi produits	Accord de Commercialisation	Commissions	0%
LE CONSERVATEUR	Cie d'assurance	Partenariat	Commissions	0%
CAFPI	Etablissement de crédit	Convention d'indication d'affaires	Commissions	0%
TRUFFLE Capital	Société de Gestion	Convention de Commercialisation	Commissions	0%
METLIFE	Société de droit irlandais	Convention de partenariat	Commissions	0%
AESTIAM	Société de gestion de portefeuille	Contrat de distribution	Commissions	0%

informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

\* **Prise en compte de facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers.**

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

• Votre Conseiller n'est pas **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds.**

Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

Il dispose, conformément à la loi, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisante(s) couvrant ses diverses activités.**

Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès de MMA ENTREPRISE (polices n° 127109644) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

	Conseil en Gestion de Patrimoine	Courtage d'Assurance de personne	CIF	IOBSP	Démarchage Bancaire et Financier	Compétence Juridique Appropriée
Montants / sinistres	600.000€	1.500.000€	600.000€	500.000€	600.000€	600.000€
Ensemble / sinistres	600.000€	2.000.000€	600.000€	800.000€	600.000€	600.000€
GF	Néant					

#### Mode de communications :

Par téléphone       Par courrier       Par mail       Autre(s) à préciser :

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-6 7°, nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1% <sup>(1)</sup> de ceux-ci.

<sup>(1)</sup> Représente la rémunération maximale en taux perçu par votre Conseiller de la part d'un fournisseur de produits et par client. Cette rémunération est calculée sur la base de chaque valorisation hebdomadaire des contrats (telle que communiquée par nos promoteurs de produits) et du taux de rémunération annuel applicable à chaque support.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Pour toute mission de présentation, de proposition, d'aide à la conclusion de contrats d'assurance ou de réalisation d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, une rémunération sous forme d'honoraires pourra être perçue par nos soins (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer).

## Honoraires de conseils patrimonial

Prestations	Prix HT	Prix TTC
Bilans : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Retraite</li><li>▪ Succession</li><li>▪ Prévoyance</li></ul>	125€	150€
Bilan Patrimonial* Plancher 300€ TTC / Plafond 600€ TTC Plancher 250€ HT / Plafond 500€ HT	Sur devis	
Audit Patrimonial** Plancher 700€ TTC / Plafond 1000€ TTC Plancher 583€ HT / Plafond 833€ HT		
Tarif horaire minimum	83€	100€
Tarif horaire maximum	250€	300€

**\*Bilan patrimonial :**

Vous apportez une vision globale de votre patrimoine vous permettant d'appréhender au mieux votre situation.

**\*\*Audit patrimonial :**

Vous apportez une analyse globale de votre patrimoine sur les plans économique, financier, civil, fiscal et social et vous proposer des préconisations ciblées au service de vos objectifs.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

## Le respect de vos droits

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

Par courrier : 5 rue du Château 92200 Neuilly-sur-Seine

Par téléphone : 01 46 41 01 08

Par mail : conseils@neuilly-conseils.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de consulter le site : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso> pour accéder à la liste des médiateurs par secteur d'activité.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

Saisir un médiateur :	
<b>I – Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b> Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris -	<b>Pour les activités d'assurance</b> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur">http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur</a>
<b>II – Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b> <u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur">https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur</a> Saisir le Médiateur : <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a>	<b>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</b> Médiation de la consommation – ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS <u>Site internet ANM Conso :</u> <a href="https://www.anm-conso.com/site/particulier.php">https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</a>

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante :

5 rue du Château 92200 Neuilly-sur-Seine

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la corruption et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

J'autorise ma banque à transmettre à mon Conseiller les informations me concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Fait en deux (2) exemplaires, le .... / ..... / ..... à .....

## Pour le Cabinet EURL Olivier SINEL

Nom :

Prénom :

Signature :

**E.U.R.L OLIVIER SINEL**  
PATRIMOINE CONSEILS & INVESTISSEMENTS  
5 Rue du château - 92200 NEUILLY S/SEINE  
Tél : 01 46 41 01 08 - Mail : conseils@neuilly-conseils.com  
RCS Nanterre 487 979 684 Code APE 6622Z  
Courtage d'Assurances ORIAS 07 006 378  
Membre ANACOFI CIF E 003 819

## Le(s) client(s)

Nom :

Prénom :

Signature :

*E.U.R.L Olivier SINEL – Patrimoine Conseils & Investissements - RCS NANTERRE 487 979 684 00015 et 00023 – APE 6622 Z - Immatriculée à l'Orias sous le n° 07 006 378 – Information consultable sur le registre de l'Orias : [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Société de courtage en assurance et Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement - Conseiller en Investissement Financier Adhérent de ANACOFI CIF (n° E 00 3819), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers Assurance et Garantie Financière RCP 451 13 772 Groupe France Courtage 7 Rue Drouot – 75009 Paris - Autorités de tutelle : ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09 - AMF (Autorité des Marchés Financiers) 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - Numéro déclaration CNIL 162 34 33 V0*